



Révision du plan Ecophyto

Remarques d'ordre générales

Bien que les intentions affichées soient louables, force est de constater que cette V2 d'Ecophyto reste trop vague et pas assez contraignante. **Nous n'avons pas assez de détails sur quelles structures / quels moyens soutiendront humainement et financièrement la mise en œuvre des mesures annoncées.** Il y a une grande masse présentée en fin de document mais **pas de répartition envisagée de celle-ci par axe.** En outre de nombreuses questions restent en suspend : Par qui, comment, pour quel résultat attendu, à quel coût ? Tout cela n'est nullement détaillé. **"Il s'agira, il faudra, l'on pourra..." se déclinent tout au long du document sous forme de vœux pieux.**

En outre, **cette V2 mise beaucoup sur « l'optimisation » ce qui est à notre sens une grave erreur stratégique.** Pour Générations futures il faut faire évoluer les systèmes vers des systèmes en rupture dès que possible, tout en optimisant pour les moins hardis dans le même temps ! Mais si comme le propose cette V2 on met dans un premier temps le paquet sur l'optimisation des systèmes intensifs existants, comment imaginer qu'après un investissement lourd en matériel pour optimiser son systèmes (et donc son épandage de pesticides), un agriculteur passe ensuite le cap du changement radical des pratiques l'obligeant de nouveau à investir ? Cela va de pair aussi avec la question du biocontrôle qui, même s'il constitue un progrès, n'entraîne pas suffisamment l'agriculteur vers une évolution réelle de ses pratiques – elle se vit plus comme un aménagement de son système sans une remise en cause profonde de celui-ci. Le biocontrôle devrait être intégré à une stratégie de changement de système.

Sur les aspects sémantiques

Nous regrettons l'usage répétitif et excessif de la terminologie « Produits phytopharmaceutiques » (même si c'est celui inscrit au niveau Règlementaire – Rappelons que l'usage scientifique privilégie le terme pesticides...) **et l'ancrage dans la réduction du risque (au lieu du danger). Cela nous ramène plus de 8 ans en arrière, au temps du PIRPP, ou l'on parlait de réduction des risques...et non de l'usage !**

En utilisant uniquement ce terme de « phytopharmaceutique », vous affaiblissez et minorez dans l'esprit des utilisateurs le danger et le risque réels liés à l'utilisation des pesticides.

Sur les 7 grands principes

1) Maintenir le cap d'une réduction en deux temps.

Si la réaffirmation de cet objectif nous paraît nécessaire, nous restons inquiets sur sa réussite. Vous avez déjà perdu 10 ans. Pour atteindre ces objectifs intermédiaires il faudra être très exigeant, contraignant et promoteur des systèmes alternatifs avant tout.

En outre, avez-vous anticipé (dans divers scénarii), l'échec du 1^{er} pallier (à savoir le -25%). Comment rétablir la situation si l'objectif n'est pas atteint?

De même concernant ce 1^{er} pallier (atteindre -25% en optimisant), comment escompter aller au 2nd pallier (-50%), si vous êtes dans l'optimisation ? **Il est noté optimisation des systèmes de production, mais nous craignons qu'il s'agisse surtout d'une optimisation du matériel (et non son évolution !) qui bloque les professionnels dans un système intensif. En effet, comment imaginer qu'un agriculteur qui investirait dans un matériel lourd pour « optimiser » son usage de pesticides, serait enclin ensuite à investir dans un autre matériel (donc en faisant évoluer ses pratiques) qui tend vers le non usage de ces mêmes produits !**

Cela conditionne pour longtemps ces agriculteurs dans un système intensif optimisé et non dans un système de rupture.

Enfin, **fonder un changement sur la « Bonne Volonté » de ceux-là même qui n'en veulent pas est le condamner d'avance.** Il faut prévoir des mesures d'usage des pesticides dissuasives fortes en même temps que des mesures incitatives fortes pour aller vers une agriculture respectueuse de la nature et des hommes (cf. propos de la FNSEA et de son président qui dit qu'ils ne soutiennent pas l'objectifs de réduction de l'usage des pesticides)

2) Une vigie des impacts à 360°.

Evaluer les risques, sans y intégrer les dangers, revient à croire que l'on est en capacité d'anticiper tous les facteurs conditionnant les risques. C'est une vue de l'esprit et une démarche purement théorique qui a le travers de ne pas tenir compte assez de la réalité des Hommes et de leur pratiques, pas plus que des carences graves de l'homologation des pesticides formulés (absence de l'évaluation des impacts chroniques des formulations). Nous sommes confrontés régulièrement à la faiblesse humaine en la matière (non-respect récurrentes des consignes, de la loi etc.). Pour pallier ce risque, il faut évidemment considérer de manière plus forte le danger intrinsèque des molécules et l'inefficacité des dispositifs techniques (EPI, cabines etc.)

3) Inscription au cœur du projet agro-écologique

Il faut continuellement garder à l'esprit « une perspective de QUADRUPLE performance » en ajoutant la dimension sanitaire à ces exigences.

Enfin, il n'est pour nous d'agro-écologie que celle qui est biologique ou au minimum relève des systèmes de production intégrée les plus ambitieux. Les autres formes d'agriculture ne peuvent être que des étapes pour atteindre ces niveaux d'excellence agricole (et agro-alimentaire).

Il est important d'inscrire dans ce projet l'agriculteur mais aussi toute la filière agro-alimentaire. Les transformateurs, les stockeurs etc. doivent être associés à ces exigences. On ne peut tendre vers la fin des pesticides dans les champs et continuer d'en utiliser de manière importante dans les silos et autres lieux de stockage.

4) L'entreprise au centre du dispositif

Cette mesure est particulièrement **importante. Elle doit être accompagnée de mesures incitatives fortes afin de favoriser les conversions. L'accompagnement de ces 10 dernières années a échoué à cause de la mauvaise formation et perception des personnes sensées favoriser les changements de pratiques. On doit donner des objectifs de résultats à atteindre pour tous ces techniciens (notamment ceux des chambres d'agricultures) qui doivent tout mettre en œuvre pour faire basculer les agriculteurs vers des systèmes agricoles durables économiquement, écologiquement, socialement et d'un point de vue sanitaire.**

5) Jouer collectif

En lisant ce principe, nous ne pouvons-nous empêcher de sourire et de voir toutes les résistances mises en œuvre par certains représentants du milieu agricole pour surtout ne pas changer (en clamant qu'il y a déjà trop de contraintes). Tant que ces représentants auront des intérêts (financiers) importants à voir perdurer un système basé sur les pesticides et la vente de matériel lié à cet usage, il est probable que la transition sera rendu parcellaire (voire impossible). Nous croyons plus à la mise en place d'un système qui récompense les plus vertueux et qui taxe ceux qui ne font aucun effort qu'à des conversions spontanées ! (système de redevance affectée de type bonus/malus)

6) Territorialiser

Le langage est trop vague (on mettra des moyens lesquels ? combien ?). En outre les moyens propres des régions en matière de MAE sont déjà cadrés par les plans de développement ruraux élaboré par les régions pour la nouvelle programmation FEADER – ce langage vague ne contraint de plus pas les régions à un effort particulier en cas de changement de majorité régionale qui pourrait affaiblir l'approche environnementale en agriculture dans bien des cas.

7) Une culture positive

On peut comprendre le souci d'obtenir « l'adhésion » des agriculteurs. Mais il faut aussi prendre en compte les réalités. Nul ne peut plus ignorer, d'une part, les effets désastreux de l'usage des pesticides sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment des sols et des milieux aquatiques, et, d'autre part, sur la santé humaine. Pour autant, **l'arbitrage privilégie toujours les impératifs économiques sur les impératifs de santé publique et environnementale. Il n'y aura de progrès que s'il y a un rééquilibrage au profit des impératifs sanitaires. Alors, le réglementaire cessera d'être « honteux » et deviendra un outil « positif ».**

Comme pour le 3^{ème} principe (inscription au cœur du projet agro-écologique), il faut ajouter dans les performances la dimension sanitaire (vous ne pouvez plus rendre malade les professionnels exposés aux pesticides du fait de leur travail).

Dans le détail

Axe 1 AGIR AUJOURD'HUI ET FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES

Comme évoqué plus haut au sujet du 1^{er} principe, l'incitation à recourir à des agroéquipements performant mérite d'être précisé (on ne peut inciter à l'achat de matériel pour l'optimisation de l'usage des pesticides). Il faut réellement soutenir l'achat de matériels tels que ceux utilisés par les agriculteurs biologiques. Cette remarque vaut aussi pour les investissements chez les stockeurs (silo ventilés) et transformateurs.

1.1. LES CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Si nous avons salué le principe de ce dispositif, nous restons vigilants à sa mise en œuvre qui peut être totalement dévoyée (à l'instar des certificats d'économie d'énergie).

La description des CEP et de leur mise en œuvre reste ici trop floue. Quel serait le montant des pénalités ? Seront-elles réellement dissuasives ? Comment ces pénalités seront-elles ensuite redistribuées ? Qui aidera à atteindre les objectifs fixés ? Quid de ceux qui sont déjà sur du 0 pesticides de synthèse ?

En outre, donner de l'argent à des coopératives parce qu'elles vont vendre plus de variétés rustiques ne nous paraît pas pertinent car... elles en vendent déjà beaucoup (et de plus en plus). Le hic c'est que cela ne change parfois rien à la pression d'utilisation des fongicides par les agriculteurs.

1.2. RENFORCER LA PLACE DES AGROEQUIPEMENTS DE NOUVELLE GENERATION ET DES OUTILS D'AIDE A LA DECISION

Comme évoqué plus haut, seuls les achats en équipements utiles en agriculture biologique ou pour se substituer à un usage de pesticides dans un système non bio doivent être soutenus. Le soutien à l'achat de matériel plus performant dans leur utilisation de pesticides confinerait l'agriculteur dans un modèle dépendant à ces mêmes pesticides.

1.2. PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LE BIOCONTROLE

Le ministre semble beaucoup tenir à ce point. C'est une bonne chose si la vision est bien de développer des systèmes agronomiques intégrant en plus de la baisse de la dépendance aux pesticides le recours aux produits de biocontrôle et non sur l'idée qu'un produit A de synthèse serait substitué par un produit B (de biocontrôle) dans un système intensif inchangé. Il est indiqué qu'un investissement *pourra* être accordé, si on juge ce point crucial pour l'évolution des pratiques, il faudra plus que pouvoir ! En outre, se pose la question de toutes ces entreprises qui ont déjà développé et investi et qu'il faudra soutenir.

Il est dommage dans cette partie de ne pas faire référence à la réglementation biologique qui offre déjà des solutions techniques.

De plus il conviendrait ici de faciliter encore l'homologation de produits naturels dont la mise en marché est encore souvent rendue impossible par des coûts d'homologation dissuasifs. Pourquoi ne pas créer une catégorie de produits naturels en dehors de la catégorie des phytos, comme en Allemagne ? Cette mesure montrerait une vraie volonté politique !

2 - FAIRE RAYONNER 3 000 FERMES DEPHY ARTICULEES AVEC LES GIEE ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Qu'est-ce que l'ouverture à d'autres collectifs impliqués dans l'agro-écologie ?

4 - MULTIPLIER PAR 10 LE NOMBRE D'AGRICULTEURS ACCOMPAGNES DANS LA TRANSITION VERS L'AGRO-ECOLOGIE A BAS NIVEAU DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

C'est un début de massification intéressant mais pourquoi ce chiffre de 30 000 ? (sur 515 000 en France en 2014 - Mais quel sera le niveau d'exigence ? HVE3 ? production intégrée (et non pas simplement lutte intégrée, qui est de fait le minimum européen dans le sens de la directive 2009/128 CE)

5. RENOVER LE BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

6.1 RENOVER LE CERTIFICAT PROFESSIONNEL : DES CONNAISSANCES POUR SECURISER ET REDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Il est noté :

« Pour aller plus loin, et notamment former au développement de pratiques alternatives et à la protection intégrée, des modules spécifiques et optionnels ont été proposés notamment dans les formations à finalité de diplômes adaptées aux adultes. »

Ces modules ne doivent pas être rendus optionnels mais obligatoires ! Comment envisager un changement des pratiques sans une formation continue qui promeut les alternatives. Le bon usage des pesticides ne doit être qu'un prétexte pour en démontrer la dangerosité notamment en faisant intervenir des malades des pesticides et des professionnels du secteur de l'agriculture biologique, tout en incitant à moins / ne plus en utiliser. Cette remarque vaut pour la formation initiale pour laquelle il faut considérablement renforcer les apprentissages agronomiques et présenter comme obligatoire (en le rendant majoritaire) la formation à l'agriculture biologique et la production intégrée.

Pour la France il est précisé que le certificat vaut de 5 à 10 ans. Ce certificat doit s'inscrire dans une formation continue imposée tous les 5 ans minimum.

« Certaines de ces formations, sous réserve de validation préalable de leur contribution aux objectifs poursuivis par le plan Ecophyto II, pourront être prises en compte dans le cadre du renouvellement du certificat. »

Validation par qui ? Quelles formations ? Cette information est trop vague.

AXE 2 : AMELIORER LES CONNAISSANCES ET LES OUTILS POUR DEMAIN ET ENCOURAGER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

DES BESOINS DE CONNAISSANCES POUR L'ACTION

Développer des recherches pour appuyer le passage au « zéro pesticides » dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures.

Développer de la recherche s'avère intéressant mais pourquoi ne pas plutôt soutenir la mise en place de formations. De nombreuses collectivités sont déjà sur du 0 pesticide et les connaissances existent, comme les matériels adaptés. Il faut créer de réelles passerelles entre ces différentes collectivités pour mutualiser ces connaissances.

En outre, il n'est plus à démontrer la nocivité des pesticides, or les jardiniers amateurs vont pouvoir continuer d'utiliser ces produits nocifs jusqu'en 2022. Au lieu de prendre une mesure nécessaire (mais cosmétique) – fin de la mise en vente directe aux jardiniers amateurs à l'horizon 2016 ? ou 2018 – prenez une mesure d'interdiction pure et simple de la vente de produits comme l'ont fait les jardinerie Botanic ou d'autres jardinerie indépendantes.

UNE GOUVERNANCE RENOVEE

7. LANCER DES PROGRAMMES DE R&D OPERATIONNELLE

8. INTENSIFIER LES INITIATIVES DE RECHERCHE SUR LA PROTECTION INTEGREE EN FRANCE ET EN EUROPE

9. RENFORCER LA RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE SUR LES IMPACTS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

AXE 3 : EVALUER ET MAITRISER LES RISQUES ET LES IMPACTS

Bien sûr il reste important et nécessaire de faire des études mais il est aussi du devoir de la puissance publique d'anticiper les conséquences de l'exposition des populations vulnérables à des agents chimiques. Cela est d'autant plus vraie pour des produits par nature toxique.

L'expertise de l'INSERM nous montre déjà les risques – depuis Ecophyto 1 il y a eu des avancées sur ces impacts sanitaires. Aujourd'hui (et vu l'échec de la V1) il faut mettre l'argent sur la recherche agronomique sur les systèmes de production intégrée réellement en rupture dans le cadre d'Ecophyto.

Nous sommes convaincus que l'évaluation du risque est fortement biaisée – il sera nécessaire de tenir compte des dangers intrinsèques des molécules et de celui des co-formulants et des mélanges des deux si l'on veut réduire le risque au maximum.

14. S'APPUYER SUR DES INDICATEURS D'UTILISATION, D'IMPACT ET D'EVOLUTION DES PRATIQUES

Attention : Le NODU doit rester l'indicateur de référence... il faut l'écrire noir sur blanc.

15. ACCELERER LE RETRAIT DES SUBSTANCES DANGEREUSES POUR LA SANTE HUMAINE ET LA BIODIVERSITE ET FAIRE EVOLUER LES PROCEDURES D'APPROBATION DES SUBSTANCES ACTIVES.

Est-ce à dire que la France s'engage à faire appliquer les dispositions du Règlement européen notamment sur le sujet des perturbateurs endocriniens ?

Sur cette partie rien ne fait référence à l'exposition des riverains des zones cultivées de manière intensive ce qui est une aberration. Des mesures doivent être prises de manière

urgente pour protéger ces populations dont voici quelques exemples (qui encouragent aussi la conversion des agriculteurs à des systèmes agronomiques) :

- Mise en place d'une zone tampon minimale de 100 mètres sans pulvérisations à proximité de tous les lieux de vie.
- Inscription de cette distance minimale de 100 mètres dans les documents d'urbanisme mais également dans les Règlements Sanitaires Départementaux.
- Mise en place dans chaque région des capteurs aux abords des zones traitées et chez les particuliers pour vérifier, confirmer ou infirmer la dérive des pesticides.
- Mise en ligne d'un site internet départemental dédié aux épandages (conditions météo, les zones d'épandages avec cartographie, les messages d'alerte sur les conseils d'épandage envoyés aux agriculteurs par les coopératives et autres services professionnels) comme cela se pratique dans d'autres pays.
- Adoption d'une signalétique, très explicite et suffisamment visible par tous, le long des routes et chemins traversant ou longeant les zones de pulvérisations de pesticides.
- Mise en place d'un dispositif simple à l'entrée de chaque parcelle pour évaluer la force du vent, de type mât en bois et drapeau avec au pied un panneau précisant l'échelle de Beaufort.
- Rendre obligatoire les anémomètres embarqués enregistreurs dans les tracteurs pulvérisateurs.
- Interdiction pure et simple des pulvérisations aériennes, et ce sur tout type de cultures.
- Interdiction de pulvérisation les weekends et jours fériés en laissant deux dérogations exceptionnelles annuelles en cas de menaces réelles et imprévisibles sur la récolte.
- Interdiction d'utilisation de tous les pesticides dangereux pour la santé et l'environnement (ceux pouvant perturber le système hormonal, pouvant être cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction, neurotoxique etc.)
- Interdiction de pulvériser des pesticides de synthèse le long des fossés (cf. arrêtés Bretons) des ruchers et autres lieux de biodiversité (trame verte et bleue)

AXE 4 : ACCELERER LA TRANSITION VERS LE ZERO PHYTO DANS LES JARDINS, ESPACES VEGETALISES ET INFRASTRUCTURES (JEVI)

*« Dans le contexte de l'application de la loi du 6 février 2014, dite « loi Labbé », complétée par le projet de loi pour la transition énergétique et la croissance verte en cours d'adoption, et du développement des initiatives de réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques d'ores et déjà initiées par de nombreux acteurs, l'axe du plan Ecophyto II dédié aux Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) s'attachera à accompagner les gestionnaires d'espaces en ville et les jardiniers à se passer des produits phytopharmaceutiques **chaque fois que cela est possible.** »*

Que signifie le « chaque fois que cela est possible » ? Pourquoi copier/coller cette précaution de langage issue du Grenelle 1 et de la pression des syndicats agricoles alors que le contexte non agricole la justifie encore moins que le contexte agricole ?

17. ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS PREVUES PAR LA LOI « LABBE »

Cf supra sur ce point

PROMOUVOIR LE CHANGEMENT DE PRATIQUES POUR ALLER VERS LE ZERO PHYTO VIA LES ACTIONS COLLECTIVES

Nous avons l'impression qu'il ne s'agit que de communication.... Il faut de la formation ! Et mettre les moyens qui vont avec.

18.3 INFORMER LES JARDINIERS AMATEURS DE L'ECHEANCE 2022 ET SES CONSEQUENCES

Il faut ramener l'échéance à 2017 – Cf. Supra

AXE 5 : POLITIQUES PUBLIQUES, TERRITOIRES ET FILIERES

« La déclinaison territoriale du plan Ecophyto II sera renforcée, et les dynamiques collectives locales autour de l'objectif partagé de réduction et de sécurisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques seront encouragées. »

Il y a ici une réelle question de déséquilibre des forces présentes autour de la table. Les promoteurs de l'usage des pesticides (coop, firmes, syndicat agricole dominant etc.) sont sur représentés. Les ONG ont malheureusement moins de moyens que ces acteurs et doivent la plupart du temps s'appuyer sur des compétences bénévoles (quand pour les groupes de pression dominant, ils peuvent compter sur de l'emploi salarié). Il serait nécessaire de trouver le moyen de rééquilibrer ces forces, notamment en aidant financièrement les acteurs de la société civile à participer.

20. ÉLABORER UN REFERENTIEL DE LA PROTECTION INTEGREE DECLINE AUX ECHELONS NATIONAL, REGIONAL ET DES FILIERES

*« Un référentiel de la protection intégrée sera élaboré avec l'appui **des instituts techniques** dans une perspective de réduction et d'amélioration des usages de produits phytopharmaceutiques et conformément à la directive 2009/128. Ce référentiel élaboré sous forme de lignes directrices établira des points de repère communs pour concevoir **et mettre en oeuvre des actions dans une perspective de gestion phytosanitaire durable**, et ainsi de les faire converger vers les objectifs de réduction et d'amélioration des usages.*

Ce référentiel sera porté au niveau européen pour qu'il soit reconnu et partagé aussi largement que possible, et puisse être utilisé comme référence dans l'établissement de contrats et d'accords commerciaux internationaux. »

Il s'agit bien à terme de mettre en place des systèmes de PRODUCTION intégrée (et non seulement de protection intégrée) avec différentes étapes et surtout dans une gestion des pesticides qui soit tout sauf DURABLE !

21. SUSCITER ET SOUTENIR DES PROJETS COLLECTIFS DE REDUCTION DES USAGES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

Sur les captages prioritaires il n'y a pas eu de plans d'action mis en place partout ou parfois ils ne sont pas suffisamment ambitieux. Il faut mettre une forte proportion d'agriculture biologique ou de production intégrée sur ces captages pour réduire réellement les impacts.

ENGAGER UN PROGRAMME D'EXPERIMENTATION SUR LES USAGES VIDES, MAL POURVUS OU POURVUS EXCLUSIVEMENT PAR DES PREPARATIONS CHIMIQUES DE SYNTHÈSE ET DEVELOPPER LES PISTES DE LUTTE BIOLOGIQUE

« La situation des usages mineurs ou vides est très préoccupante dans les régions ultrapériphériques, régions où la pression des ravageurs est particulièrement forte compte tenu des conditions climatiques et les possibilités de diversification limitées par le manque de solutions de traitement. »

Dans ECOPHYTO il faut viser à développer des solutions biologiques et agronomiques et non chimiques pour ces cas.

29. MOBILISER DES MOYENS FINANCIERS A LA MESURE DES OBJECTIFS

29.1. MONTANTS FINANCIERS AFFECTES AU PLAN

S'il y a déjà 30 millions en plus on s'en félicite mais ce qui compte c'est la manière dont cet argent sera dépensé. Par exemple on ne peut pas rétribuer des jardinerie pour retirer le round up de la vente en libre-service dès 2016, alors qu'elles auront de toute façon l'obligation légale d'interdire à la vente les pesticides à usage amateur en libre-service en 2018 (et peut être le round up en 2016) comme nous avons pu l'entendre dernièrement .